



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Nombre de conseillers

en exercice : 30

Présents : 26

Pouvoirs : 2

Votants : 28

Pour : 28

Contre : 0

Abstentions : 0

Le sept novembre deux mille vingt-quatre, à 19 heures 00,

Le Conseil Communautaire dûment convoqué s'est réuni sous la présidence de BERNAT Georges (CCVAI), en session ordinaire.

Date de convocation : 29 octobre 2024

PRESENTS :

BERNAT Georges (CCVAI) BOUTTET Ludovic (CCVAI) BRAY Christian (CCVAI) BRUSQ Frédéric (CCVAI) CHAVANNE Pascale (CCVAI) CLEMENT Françoise (CCVAI) DAVAL Marius (CCVAI) DEGOUTTE Vincent (CCVAI) FLEURY Maxime (CCVAI) GERY Françoise (CCVAI) GOFFOZ Alain (CCVAI) GUILLOT Lucien (CCVAI) MANGAVEL Philippe (CCVAI) MATHELIN Sandra (CCVAI) MAYERE Dominique (CCVAI) MIGNERY Dominique (CCVAI) MURON Marie-Christine (CCVAI) PALLANCHE Brigitte (CCVAI) PERROTON Sébastien (CCVAI) PETITBOUT Paul (CCVAI) ROZANSKI Sigismond (CCVAI) RAYMOND Jean-Claude (CCVAI) SAPEY Emmanuel (CCVAI) SIMON Frédéric (CCVAI) CLERMONT Joël (CCVAI) LELEU Pascal (CCVAI)

ABSENTS :

FAVREAU Gilles (CCVAI)

ABSENTS EXCUSES :

GARDANT Josette (CCVAI)

POUVOIRS :

PRADIER Bruno (CCVAT) représenté par MURON Marie-Christine (CCVAT) REBOUX Alain (CCVAT) représenté par LELEU Pascal (CCVAI)

SECRETAIRE DE SEANCE :

CLEMENT Françoise (CCVAI)

OBJET : Constitution d'un groupement de commande pour déléguer la gestion de la Base nautique de la Loire à Cordelle

Date de transmission de l'acte: 12/11/2024

Date de reception de l'AR: 12/11/2024

042-244200614-DE2024_0711_17-DE

AGEDI

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de la commande publique et notamment ses articles L3112-1 et suivants,

Considérant le souhait de la CoPLER et de la CCVAI, propriétaires indivis de la Base nautique de la Loire à Cordelle d'en déléguer la gestion dans le cadre d'un contrat de Délégation de Service Public (DSP),

Monsieur le Président propose au Conseil de constituer un groupement de commande entre les deux autorités concédantes pour faciliter la procédure de passation et l'exécution du contrat de DSP.

Il propose que la CoPLER soit coordinatrice du groupement et ait ainsi la charge de mener toute la procédure de passation et de l'exécution du contrat de DSP au nom et pour le compte des membres du groupement

Après cet exposé et après avoir délibéré, le Conseil à l'unanimité :

ARTICLE 1 : APPROUVE la constitution d'un groupement de commande pour la recherche d'un délégataire pour la gestion de la Base nautique de Cordelle,

ARTICLE 2 : APPROUVE la désignation de la CoPLER comme coordinatrice du groupement de commande,

Article 3 : AUTORISE M. le Président à élaborer et signer la convention constitutive du groupement,

Article 4 : AUTORISE M. le Président à signer toutes pièces à intervenir et à prendre toute mesure d'exécution de la présente délibération.

COPIE CERTIFIEE CONFORME
A Saint-Germain Laval, le 07/11/2024

Le Président,
BERNAT Georges (CCVAI)

Le secrétaire de séance,
CLEMENT Françoise (CCVAI)

*Certifié exécutoire par le Président compte tenu
de la réception en Sous-Préfecture le : 12/11/24
et de la publication le : 12/11/24*
Le Président,



Date de transmission de l'acte: 12/11/2024
Date de réception de l'AR: 12/11/2024
042-244200614-DE2024_0711_17-DE
A G E D I